

11849

DOSSIER N° 2398

A DETACHER

-2 JUIL. 1959

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

M

Le Lortec Roger
Brest 25^{te} Bouguen ONCOR Brest

demeurant à

déclare avoir reçu la carte N° 8250 (duplication) de combattant volontaire de la Résistance
et la carte n° 81092 (duplication) de Combattant
de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A

Brest le *27 juin* 1959
(signature)

R. Lortec

Ministère des Anciens Combattants

et Victimes de Guerre

OFFICE NATIONAL

DES

ANCIENS COMBATTANTS

ET

VICTIMES DE LA GUERRE

HOTEL DES INVALIDES, PARIS (VII^e)

TÉL. : ~~XXXXXXXXXXXX~~

Inv: 93-10

COMPTE COURANT POSTAL : PARIS

~~XXXXX~~
1764
9061-51

EN RÉPONDANT, PRIÈRE DE RAPPELER

CE NUMÉRO... 1.183 RH/OC...

3ème Sous-Direction

12ème Bureau

Combattants Volontaires
de la Résistance

PARIS, LE

22 JUIN 1959

Le Directeur de l'Office National

à Monsieur le Préfet du FINISTERE

à QUIMPER

~~Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre~~
(Service Départemental de l'Office National des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre)

O B J E T : Duplicatum de carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

REFERENCE : Votre lettre DG/MK N° 7073 du 28 Mai 1959.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, un duplicatum de carte de Combattant Volontaire de la Résistance portant le n° 3.250 destiné à pourvoir au remplacement de la carte détériorée de M. LE LOSTEC Roger, né le 13 Septembre 1927 à PARIS (10ème), actuellement domicilié O.N.C.O.R. N° 25, le Bouguen, BREST.

En ce qui concerne votre commande de 600 cartes (modèle n° 1 - Résistance Métropolitaine), confirmée par lettre N° 5242 du 17 Avril 1959, je vous informe qu'un envoi vous a été effectué le 26 Mai.

*ouvert
Post. à venir*

23 JUIN 1959
N° 332

P. le Directeur de l'Office National
Le Directeur Adjoint
P. O. L'Administrateur Civil
Chef du 12^e Bureau

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE L'OFFICE NATIONAL DES
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES
DE GUERRE
-:-:-:-

Impasse de la Palestine
- QUIMPER -

(Tél. 14-50)

CVR/2398

Dej/

~~23~~

QUIMPER, le

hept

Le ~~SECRET~~ ~~TAIRE~~ GENERAL
du SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS
COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE

à M^{re} le Directeur de l'Office National
38 Ave. Guiteau - 12^e Bureau

Objet: Carte de Combattant volontaire de la Résistance -
Demandes de duplicata

Ref: Circulaire ON. n° 2294 du 16 Mars 1959

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que j'ai été saisi d'une demande de duplicata de carte
de Combattant volontaire de la Résistance, présentée par
M^{re} LE LOSTEC Roger, né le 13 septembre 1927
à Paris (10^e), actuellement domicilié ONCOR n° 25,
le Banquet, Poret (Finistère), titulaire de la carte
n° 3250 délivrée le 13 janvier 1953.

Outre ^{qu'elle} ~~qu'elle~~ comportant une erreur ^{dans} ~~de~~ date de
naissance ^{de l'intéressé.}, ladite carte est détériorée.

Je vous serais obligé de bien vouloir me
mettre en mesure, le plus tôt possible, de pourvoir à
son remplacement.

Je me permets, d'autre part, de vous confirmer
ma lettre n° 5242 du 17 avril 1959, par laquelle je vous ai
demandé de me faire parvenir une provision de 600 cartes
modèle n° 1 (Résistance métropolitaine)

avec P. G.
Secrétaire général.

28.5.59

R

1073
1.6.59

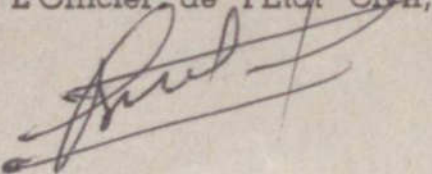
Décret loi du 29-7-1939

art. 106

PREFECTURE DE LA SEINE

VILLE DE PARIS — MAIRIE DU 10^e ARRONDISSEMENT**BULLETIN DE NAISSANCE**Nom LE LOSTECPrénoms RogerNé à Paris, 10^e arrondissement le 13 septembre 1927de Auguste Louis Marie
et de Marie Georgette BISSERIER, épouseMentions marginales } marié le 10 novembre 1945 à Brest
divorcé (Troustère) avec Louise Marie
décédé LUCATDélivré à Paris, le 22 MAI 1959

L'Officier de l'Etat Civil,



« Les dépositaires des registres seront tenus de délivrer à tout requérant des extraits indiquant, sans autres renseignements, l'année, le jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe, les prénoms et le nom de l'enfant tels qu'ils résultent des énonciations de l'acte de naissance ou des mentions contenues en marge de cet acte et reproduisant la mention prévue au dernier alinéa de l'art. 76 du Code Civil.

« Les extraits précisant en outre les noms, prénoms et professions et domicile des père et mère ne pourront être délivrés que dans les conditions des alinéas 2, 3 et 4 du présent article, à moins que la délivrance n'en soit demandée par les héritiers de l'enfant ou par une administration publique ».



1012



MAIRIE DES AFFAIRES MILITAIRES

MAIRIE DU 14^e ARRONDISSEMENT

BULLETIN DE NAISSANCE

2398

ETAT CIVIL

BULLETIN DE NAISSANCE

Nom : 13 / Lortie

Prénoms : Roger

Né le quatre septembre, à Paris neuf cent vingt sept

, inscrit le _____

Fil Auguste Louis Marie

, Profession _____

Et de Mme Georgette Bessier

, Profession _____

demeurant à _____

Délivré à Paris, le 31 / 1 / 1945.

L'Officier de l'Etat civil,

[Signature]



Voir au verso, Avis important.

Registre N^o 513

Acte N^o 6379

AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel inscrit sous le nom de la mère, n'est légalement reconnu par celle-ci qu'après une déclaration spéciale faite, soit à la mairie, soit par devant notaire.

Dans les conditions prévues par l'article 331 du Code Civil, il peut être légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère, lorsque ceux-ci l'auront légalement reconnu avant leur mariage, ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration.



Lic
Co
lee

PRI

Mairie de Valenciennes

Monsieur Mayor Lohic

No rue de Gant
à Bruil

Ministre

AVIS IMPORTANT

Loi des 23 décembre 1874 et 8 janvier 1875, relative à la protection des enfants du premier âge :

« ARTICLE 7. — Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, est tenue, sous les peines portées par l'article 346 du Code pénal, d'en faire la déclaration à la mairie de la commune où a été faite la déclaration de naissance de l'enfant ou à la mairie de la résidence actuelle du déclarant, en indiquant, dans ce cas, le lieu de la naissance de l'enfant, et de remettre à la nourrice ou à la gardeuse un bulletin contenant un extrait de l'acte de naissance de l'enfant qui lui est confié. »

Délibération du Conseil général en date du 23 décembre 1896 :

« La déclaration prescrite par l'article 7 de la loi relative à la protection des enfants du premier âge doit être faite avant le placement en nourrice de l'enfant. »

10/10

TC
ER
r la R
Beuma

DE L

Défense de la France
Section du Finistère
Secrétariat : 32 rue
Graveran Brest

Brest le 23 mai 1959

25 MAI 1959

8520 ✓
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Office des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre,
compasse de Laferrière
Quimper.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre une
requête au nom de M^r Roger Le Lostec.
Le Lostec a reçu depuis 1950 ses cartes
de C. V. R. et de Combattant guerre 1940/1945.
Mais il y avait une erreur pour le nom
et la date de naissance. Il s'excuse d'avoir
osé à demander la rectification de ces
erreurs.

Je joins donc à cette lettre un bulletin
de naissance du demandeur pour que
vos services puissent faire à bon escient
les rectifications demandées 1^o Le Lostec et non
Lostec 2^o né le 13 sept. 1927 et non le 15 sept.
1927. Egalement joint deux photos.

M^r Le Lostec habite actuellement baraque
Oncor N° 25 - Le Bouguen - Brest.

Avec mes remerciements, recevez Monsieur le
Secrétaire Général, mes salutations distinguées
La secrétaire Départementale B. B. B. B. B.

Joint les
2 cartes : C. V. R.
et Combattant

2398

EXTRAIT de la DECISION N° 2

LE PREFET du FINISTERE, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 Mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

VU l'arrêté en date du ^{20 NOV 1952} ~~8 Juin~~ 1951 du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....
NOM : M *Lostec*
Prénoms : *Roger*
Adresse : *127 Rue de la Vierge, Brest*
.....

Fait à QUIMPER, le 29 DEC 1952

LE PREFET :

Signé : J. LAPORTE

Pour extrait certifié conforme;
LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

[Signature]

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 29 DEC 1952)

Dossier n° 2398

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M^r LOSTEC Roger
né le 15 sept^{em} 1907 à Paris (10^e)
demeurant 124 Rue de la Vierge - Forest

-:-

Le postulant a fait partie des F.F.I. (Coup franc D.F.)
du 1 octobre 1943 au 10 août 1944
(produit un certificat d'appartenance - modèle national)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A du Décret
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(A appartenu aux F.F.I., pendant plus de 3 mois avant le
6.6.1944, dans une zone occupée par l'ennemi).

AVIS FAVORABLE.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

FAVORABLE

QUIMPER, le 29 DEC 1952

signature d'un membre
de la Commission,

signature du
Secrétaire de la Commission,

Yes

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 2398

(Réunion du _____)

M Lothez Roger - pseudo : "Roger"
né le 15 septembre 1927 à Paris (10^e)
demeurant 127 rue de la Vierge à Brest

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	<u>1943</u>	au	(<u>DF</u>)
du	<u>1-10-1943</u>	au	<u>10-8-1944. FFi (cap sans DF)</u>
du		ou	()
du		au	()

A QUIMPER, le

Signature d'un
Membre de la Commission,

Signature du
Secrétaire de la Commission,

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES DE GUERRE

PREFECTURE DU FINISTERE

COMBATTANTS

C.V.R. Dossier n° 2398
Détermination du temps
de service dans la Ré-
sistance.

QUIMPER, le - 5 MARS 1952
(Impasse de la Palestine)

Le SECRETAIRE GENERAL de
l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M *hostec*

(s/c. de M. le Maire)

Rapp
17 JUIN 1952

M

Le certificat réglementaire d'appartenance que vous m'avez fait parvenir prouve que vous avez appartenu aux F.F.I. - aux ~~F.F.C. - à la R.I.F.~~ du 7. 10 43 au 10. 8 44 : ces services vous donnent droit à l'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance par application des dispositions de l'alinéa 4^o du § A du décret du 21 Mars 1950.

Mais, à l'occasion de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance est tenue d'émettre un avis sur le temps réel de présence des postulants dans la Résistance.

Or, vous déclarez être entré dans la Résistance dès le 1941

Afin de permettre à la Commission départementale d'émettre un avis en toute connaissance de cause, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée exacte de votre activité dans la Résistance au cours de la période qui n'a pas été homologuée.

Ces témoignages seront établis par des personnes notoirement connues pour leur activité de Résistants et ayant effectivement appartenu aux F.F.C., aux F.F.I., ou à la R.I.F.

Les témoins devront mentionner le Réseau, l'Unité ou le Mouvement dont ils ont fait partie.

Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou Liquidateur national de Réseau, d'Unité ou de Mouvement.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.C.D.

Mais, à l'occasion de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance est tenue d'émettre un avis sur le temps réel de présence des postulants dans la Résistance.

Or, vous déclarez être entré dans la Résistance dès

2298

81092
16/3/50
Com du

Lostec Roger
titulaire de la Carte du ct
n^o 81092

Lostec Roger

né le 15 septembre 1927 à Paris (10^e)

demeurant à Brest

CA du 1-10-43

F.F.I. blessé le 7/6/44
par bombe

CA. 30-1-51

2398

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L.; B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
13 FEV 1947
MINISTÈRE

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

FINISTÈRE

Office départemental de

Guimperi

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

3 pièces jointes

NOM (1): **LE LOSTEC**
PRÉNOMS (2): **ROGER**
Pseudos (3): *Roger*
Situation de famille: *Marie père de famille de une fille de 1 an*
Profession: *Monteur en chauffage*
Nationalité: *Française*
Adresse actuelle: *127 Rue de la Vierge Brest Finistère*

né le 15 septembre 1927 à Paris (10^e)

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940): *néant*

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites): *Le 7 juin 1944 étant mis en état d'arrestation par des militaires de la Wehrmacht je leur ai repris mes papiers d'identité et me suis battu à coup de revolver avec eux j'ai été blessé d'une balle de 9 mm au poignet gauche au cours de cet engagement*

- (1) En lettres capitales.
- (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
- (3) Souligner le plus connu.

J. U. 602472.

Rappel photo 22-9-50

accordé
16-3-50
Montm
81-993
13 OCTO 1950

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

incident de résistance du 5 décembre 1946.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

J'ai appartenu au Groupe d'Action directe de Brest
(Défense de la France) j'étais dans l'équipe de protection

pour tous les coups exécutés par le corps franc -

Le 16 juin 1944 : Exécution de Marcel Denech, agent de la gestapo
à coups de mitraillottes au volant de sa camionnette, rue du Télégraphe

Le 27 juin 1944 - ai participé à l'attaque du poste de police
de St Martin pour délivrer des camarades enfermés.

Le 29 juin 1944 - ai participé à la rafle du tabac de Goullou pour
les F.F.I. de Plebennec -

ai pris part à plusieurs coups de main dans les Haies pour
l'enlèvement des tickets d'alimentation destinés aux boches
des magasins - Coups de main dans les Forêts allemandes pour
l'enlèvement des pêcheurs -

CERTIFIÉ EXACT :

A. Brest le 31 janvier 1947

Signature :

Rivière

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le

Impasse de la Palestine

30 JUIN 1951

26 JUIL 1951

9398

21089

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Paris

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 2398

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

PAYÉ

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M Costec Roger

né le 15 septembre 1927 à Paris (10^e)

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL
DE LA SEINE
PAS. D'ACTE DE NAISSANCE
APPLICABLE A L'ARR' INDIQUÉ

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

III° REGION MILITAIRE

2398

Etat-Major
Bureau F.F.C.I. Régional

ARTENANCE
CERTIFICAT D'APPRENTISSAGE
AUX FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

N° 9149 BR FFCI/FI-N
C.A. 5

20 Septembre 1949 Rennes

Le Général Commandant la III° Région Militaire,
certifie que :

Monsieur LE LOSTEC Roger alias " Roger "

né le 13 Septembre 1927 à PARIS

actuellement domicilié à BREST (Finistère), 127 Rue de Glasgow

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

au titre des formations suivantes, et dans les départements
ci-après :

FINISTERE - Corps Francs D.F. du 1-10-43 au 10-8-44

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son
secteur.

CIRCONSTANCES PARTICULIERES -

Monsieur LE LOSTEC Roger a continué à servir dans sa
formation après la libération jusqu'au 29-9-44, date à
laquelle il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un CERTIFICAT DE PRESENCE
AU CORPS.

A RENNES, le 20 Septembre 1949

Le présent certificat
annule et remplace celui
établi sous le n° 943/DR/
FFCI/AT du 18-11-46.

Le Général de C.A. ARLABOSSE
Commandant la 3° Région Militaire
par délégation, le
Chef du Bureau F.F.C.I.
Signé : Illisible

Copie certifiée conforme
à l'original qui vous a été
présenté.

BREST, le 5 MARS 1951

Le Commissaire de Police



Four copie conforme.

2298

Défense **DF** de la France

PARIS, 13, RUE D'AGUESSEAU - TÉLÉPHONE ANJOU 34-25

18, Rue du Pré-aux-Clercs, 18
PARIS (VII^e)

Tél. BAB. 04-56

31 JUIL 1952

A T T E S T A T I O N

=====

Je soussignée, Madame Hélène VIANNAY, Liquidateur National de DEFENSE DE LA FRANCE, Mouvement homologué au titre de la R.I.F. certifie que Monsieur LE LOSTEC Roger, né le 13 Septembre 1927, a appartenu d'abord en 1941 à un groupe local à Brest (groupe Louis ELIE), dont les survivants se sont rattachés à DEFENSE DE LA FRANCE lors de la formation de notre section du Finistère. Roger LE LOSTEC a appartenu à cette section du 1er Octobre 1943 au 6 Juin 1944 : membre de l'équipe de protection du corps-franc de BREST, a participé notamment à l'exécution d'un agent de la Gestapo rue du Télégraphe à Brest le 16 Juin 1944; à l'attaque du poste de police St Martin pour délivrer des résistants arrêtés le 27 Juin 1944 ; à plusieurs coups de main dans les Mairies pour l'enlèvement des tickets destinés au maquis; dans les firmes allemandes de Brest pour la prise de fichiers et d'armes; a été blessé dans l'une de ces opérations .

Paris 10 Juillet 1952

Hélène VIANNAY



Monsieur LE LOSTEC rue de Glasgow N° 125
anciennement rue de la Vierge
N° 125

1941
les de protections
à la date de l'admission
re-once

cela est
signé
compris
à la CA
avec FFI

DEFENSE DE LA FRANCE •

2398

=====
Roger LE LOSTEC , I25 Rue de la Vierge à BREST
=====

Né le 13 Septembre 1927 à PARIS

NATIONALITE : Française

SITUATION DE FAMILLE : Marié - Un Enfant

SITUATION MILITAIRE : Non Appelé

ENTRE à D.F. Octobre 1943

Dés 1941 avait fait partie du groupe Elie ; a aidé un groupe de résistants, dont II ont été fusillés, au transport d'armes trouvées au départ des anglais ; a été dans l'équipe de protection pour tous les coups exécutés par le Corps franc de BREST. *Defense de la France*

Le 16 Juin 1944 : Exécution de Marcel DINECH, agent de la Gestapo à coups de mitraillettes au volant de sa camionnette , Rue du Télégraphe

Le 17 Juin 1944 : Attaque du poste de police de St-Martin pour délivrer des camarades enfermés.

20 Juin 1944 : Raffle du tabac de Gousnou pour les F.F.I. de Plabennec.

A pris part à plusieurs coups de mains dans les mairies pour l'enlèvement des tickets d'alimentation destinés aux hommes des maquis. Coups de mains chez les Firmes allemandes pour l'enlèvement des fichiers. A été blessé à la main d'une balle de révolver le 7 Juin 1944 dans une bataille contre les allemands.

Médaille de Résistance

*Pour Jacques Boulauri
Président de Defense de la France de Finistère
Sec. commandant F.F.I*

L. Boulauri



DEFENSE DE LA FRANCE

2398

PARIS, 100, Rue Réaumur - Tél. Gutenberg 80-60 & la suite
Gutenberg 88-00 & la suite

Je soussigné, Jacques BOULAIRE, demeurant à BREST, 46
Boulevard Gambetta, Commandant FFI, responsable des corps francs
de la Libération pour la Bretagne,

Certifie que Roger LE LOSTEC a servi avec nous dans la
Résistance au Groupe d'Action Directe de BREST depuis le mois
d'Octobre 1943, avec un grand courage et un parfait dévouement.
Vu la circulaire ministérielle n° 10 EMGG/FFI du 8 Février 1945,
et attendu que le Groupe d'Action Directe de BREST avait déjà
le caractère FFI, ayant commencé ses opérations actives de coup
de main contre l'Armée Allemande dès Mars 1943, cette date d'Octobre
1943, doit être considérée comme la date d'origine de son service
militaire dans les F.F.I. Il a participé à plusieurs sabotages
et à l'exécution en plein jour, dans les lieux publics de BREST
de 3 agents de la Gestapo, le 7 Juin 1944 alors qu'il était mis en
état d'arrestation par des militaires de la Feldgendarmarie, il
s'est battu avec eux, leur a repris les papiers d'identité qu'il
venait de leur remettre, et a pris la fuite sous leur feu.
il a, au cours de cet engagement, été blessé à la main gauche
à'une balle de revolver.

En foi de quoi, et vu l'article 5 du décret du 20 Septembre
1944, les ordonnances du 3 Mars 1945 et la circulaire du Ministère
de la Guerre N° 41/5 S/Inst. du 20 Mars 1945, il lui a été délivré
le présent certificat, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BREST, le 2 Octobre 1945

Le Commandant des Corps Francs de la
Libération de BRETAGNE
(Signé : J. BOULAIRE)

Lu et approuvé,
Philippe VIANNAY
Commandant de la Subdivision de Seine & Oise
Fondateur de " DEFENSE DE LA FRANCE "
Membre de l'Assemblée Consultative
(Signé : Ph. VIANNAY)

Pour copie certifiée conforme :

Copie certifiée conforme
à l'original qui vous a été
présenté.

BREST, le 5 MARS 1945

Le Commissaire de Police



2398

CERTIFICAT DE LIBERATION PROVISOIRE

NOM - Prénoms : LE LOSTEC Roger

Grade : néant

Compagnie d'affectation : VICTOIRE

Adresse : 10 Rue de Gasté à BREST

est libéré à partir du 29 Septembre 1944

et a touché sa solde et les vivres jusqu'à cette date

B^{on} STALINGRAD
F.F.I.

F.T.P.F.
Cie. VICTOIRE

N.B. - L'intéressé recevra par la suite un certificat de libération définitive ou de congé selon le cas, lui permettant de toucher les primes de démobilisation.

Copie certifiée conforme
à l'original qui vous a été
présenté.

BREST, le 5 MARS 1951

Pour copie conforme.



[Handwritten signature]

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 22 SEPT 1950 1950

Monsieur

Costec Roger
127, rue de la Vierge
Brest
(s/conv. de M. le Maire)

Monsieur,

Je suis heureux de vous faire connaître que votre qualité d'ancien Combattant de la Guerre 1935-45 a été reconnue.

En vue de l'établissement de votre carte, vous voudrez bien me faire parvenir, jointe à la présente note, une photographie du format 3 X 4 portant au verso vos nom, prénoms et adresse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL

de l'O.D.

C. FLOCH

*Rappel
à l'agent*

H.J.

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

-:--:-:--:-:--:-:--:-

Détermination du temps de service
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° 2398

LE PREFET, Président de l'Office départemental
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

VU le dossier - Sur la demande
de M Lozec Roger Pseudo : "Roger"
né le 15 septembre 1924 à Paris (10^e)
demeurant à Brest - 127 rue de la Vierge -

Après avis de la Commission départementale
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

Périodes du		au		
	du		au	
	du		au	
soit au total :	an		mois	jours

A QUIMPER, le

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;

MODÈLE N° 1.

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 03250

CARTE DE COMBATTANT
VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental

d **FINISTÈRE**

déclarée à



M. *Rostec*

Prénoms : *Royer*

Domicile : *127 Rue de la Vierge, Brest*

Né le *15 Septembre 1927* à *Goris (105)*

A **QUIMPER** le *13 Janvier 1952*

Le titulaire

Royet

P. Le Préfet

Président de l'office départemental

Secrétaire Général de l'Office

OBSERVATIONS.

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature du titulaire.

Elle permet, notamment, de recourir à l'aide de l'Office national.

En cas de détérioration de nature à rendre difficile la vérification de l'identité, le titulaire a intérêt à demander le remplacement de sa carte à l'office départemental qui l'a établie. Tout abus ou toute fraude constatée dans l'utilisation de cette carte exposera son auteur aux poursuites de droit commun.

MÉDAILLE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Le titulaire de la présente carte est autorisé, conformément aux dispositions du décret du 21 mars 1950, article 13, à porter les insignes de la Médaille du Combattant Volontaire de la Résistance.

Cette carte constate l'appartenance de son titulaire pendant une durée d'au moins quatre-vingt-dix jours à la Résistance.